



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

**Séance du lundi 25 mai 2009**  
**D -20090273**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/05/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

**Aujourd'hui Lundi 25 mai Deux mil neuf, à quinze heures,**

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

**Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux**

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (*présent à partir de 16 h*), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE (*présent jusqu'à 17h30*), M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET (*présente à partir de 16h15*), M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent à partir de 18h25*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Alexandra SIARRI, Mme Béatrice DESAIGUES,

***CAPC Musée d'Art Contemporain. Partenariat de la Caisse  
d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes. Convention. Signature.  
Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes soutient depuis plusieurs années la programmation culturelle du CAPC musée d'art contemporain.

Cette année encore, cet établissement bancaire a décidé de poursuivre son partenariat en finançant une partie des productions didactiques et innovantes proposées par le musée durant la période juin 2009/mai 2010, en versant à la Ville de Bordeaux la somme de 15 000 €.

Une convention a été rédigée afin de préciser les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention
- à prévoir au budget supplémentaire une recette de 15 000 € sur le CRB/CEX ARTCON, compte n° 7478, enveloppe n° 011036
- à prévoir une dépense de même montant sur ce même CRB/CEX, compte 6068, enveloppe n° 010575

**ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 mai 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU  
Adjoint au Maire**

# Convention de partenariat

Entre,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du  
Reçue à la Préfecture le

Ci-après dénommée le «CAPC»,

D'UNE PART

et

la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, représentée par Monsieur François Audibert, agissant en qualité de Président du Directoire

Ci-après dénommée la «Caisse d'Epargne»,

D'AUTRE PART

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

## **PREAMBULE**

La Caisse d'Epargne accompagne et soutient de multiples actions de parrainage à caractère culturel, social et éducatif.

Sa politique de parrainage vise à intégrer la vocation et les valeurs historiques qui inspirent son action d'Etablissement de Crédit : l'utilité générale, la pédagogie, l'engagement. Toutes ont pour vocation de concourir à l'épanouissement de l'individu et à l'amélioration de son cadre de vie.

Ainsi la Caisse d'Epargne, déjà partenaire du Musée à l'occasion de grands événements comme les expositions Cities on the Move, Joan Mirò, Jenny Holzer ou encore Les Années 70, a décidé de réitérer son soutien en finançant la programmation culturelle du CAPC pour la période juin 2009/mai 2010.

**Ceci ayant été exposé, il est arrêté et convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion de la programmation culturelle du CAPC, sis 7, rue Ferrère à Bordeaux, durant la période juin 2009/mai 2010 .

## **ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LA CAISSE D'EPARGNE**

La Caisse d'Epargne a décidé de soutenir le CAPC pour sa programmation culturelle durant la période juin 2009/mai 2010.

A ce titre, elle fait don au CAPC d'une somme de 15 000 € TTC (QUINZE MILLE EUROS).

La Caisse d'Epargne s'engage, en outre, à relayer dans son « Bulletin de la Caisse d'Epargne » certains événements proposés par le CAPC dont la liste sera conjointement définie entre les deux parties.

La Caisse d'Epargne s'engage également à relayer la programmation culturelle du CAPC sur son site Web, son site intranet et son Webzine avec un lien électronique sur le site CAPC.

## **ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DU CAPC**

Le CAPC s'engage à :

- faire apparaître le logo de la Caisse d'Epargne sur tous ses supports de communication accompagnant la programmation culturelle du Musée et la mention exclusive : «La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes soutient le programme culturel du CAPC » sur son document « Programme du CAPC » ;
- donner accès libre aux personnels de la Caisse d'Epargne aux vernissages des expositions qu'il organisera pendant la durée de la présente convention ;
- remettre à la Caisse d'Epargne 5 invitations aux dîners de vernissage des expositions qu'il organisera pendant la durée de la présente convention pour une valeur de 300 € ;
- remettre à la Caisse d'Epargne 5 catalogues des expositions qu'il fera paraître pendant la durée de la présente convention pour une valeur de 150 € ;
- selon ses disponibilités, mettre à disposition de la Caisse d'Epargne un de ses espaces (auditorium, salle de communication,...) une fois par trimestre, selon un calendrier à définir entre les deux parties. Ces mises à disposition d'espaces feront l'objet de conventions séparées précisant leurs modalités d'occupation pour une valeur de 2 400 € ;
- organiser une visite par programme d'exposition selon un calendrier à définir entre les deux parties.

## **ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT**

Le soutien de la Caisse d'Epargne d'un montant de 15 000 euros sera versé en une seule fois avant le 30 septembre 2009.

Cette participation financière sera créditée

Sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82

Identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX

Identification FR9521

Ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX

Au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

ou par chèque à l'ordre de : Monsieur le Trésorier Principal de Bordeaux Municipale.

Le CAPC adressera à la Caisse d'Épargne le justificatif CERFA 11580\*2 justifiant du don de 15 000 €.

## **ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour la durée de une année à la date de sa signature par les deux parties.

#### **ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTION**

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.  
La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.  
Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

#### **ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux cedex
- pour la Caisse d' Epargne Aquitaine Poitou-Charentes, 61, rue du Château d'Eau F-33076 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, en 4 exemplaires,  
le

Le Président du Directoire de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	Le Maire de la Ville de Bordeaux
<b>François Audibert</b>	<b>Alain Juppé</b>